



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

25 NOVEMBRE 2021

Le 25 novembre 2021, le Conseil Municipal de LA MURETTE, dûment convoqué le 19 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. François-Xavier ZGAINSKI, 1^{er} Adjoint, le Maire de la commune étant empêché.

Sont présents :

Mesdames BODIN, BORREL, CAILLOU, CESTONARO, ORLANDO, SERAYET.

Messieurs BOYET, DURAND, GUYARD, LACROIX, MALBRANQUE, MONTI, MOUCHET, VIOLY, ZGAINSKI.

Sont excusés :

Elodie CASTIGLIONE donne pouvoir à Valérie ANCEL

Claude COUDERC donne pouvoir à Catherine BORREL

Isabelle HIRSCHAUER donne pouvoir à Jérôme MONTI

Carole SERAYET donne pouvoir à François-Xavier ZGAINSKI

Présents : 15

Suffrages exprimés : 19

M. Joël LACROIX est désigné secrétaire de séance.

François-Xavier ZGAINSKI propose à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 septembre 2021.

VOTE :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATIONS

29-21 : Décision modificative n°3 sur le BP 2021

François-Xavier ZGAINSKI, Adjoint, expose :

Dans le cadre d'une régularisation de sommes remboursées par l'assurance statutaire de la collectivité sur l'exercice précédent, la collectivité doit procéder à un transfert de crédits afin de pouvoir annuler ce titre émis, en mandatant la dépense à l'article 673.

DECISION MODIFICATIVE N°3 -BP 2021		
Transferts de crédits		
FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	
	Art 6228/Chap 011 Divers	Art 673/Chap 67 Titres annulés sur ex. antérieur
	- 2647.72 €	+ 2647.72 €

Les dépenses de la section de fonctionnement s'équilibrent avec une diminution de 2647.72 € et une augmentation de 2647.72 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

-D'ADOPTER la décision modificative n°3 au Budget Primitif 2021 telle que décrite ci-dessus

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

30-21 : Désignation d'un représentant de la commune au sein de la CLECT

François-Xavier ZGAINSKI, 1^{er} Adjoint, expose :

L'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts prévoit qu'il « est créé entre l'EPCI et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ».

Suite au renouvellement des instances municipales, le Pays Voironnais a acté la création de la nouvelle CLECT et fixé sa composition lors du Conseil communautaire du 29 septembre 2020.

Sa composition a été fixée à 38 membres, sur le modèle de la commission Ressources et moyens :

- 3 pour Voiron et Voreppe
- 2 pour Moirans, Coublevie et La Buisse
- 1 pour chacune des autres communes

Les communes doivent désormais procéder à la désignation de leur(s) membre(s).

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays Voironnais n° 2020-220, il est proposé au Conseil municipal de désigner comme membre de la CLECT pour la durée du mandat :

Carole SERAYET, Maire.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

-DE DÉSIGNER, pour la durée du mandat, Mme Carole SERAYET, Maire, comme représentant de la commune de La Murette au sein de la CLECT.

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

31-21 : Nouvelle désignation des délégués représentant la commune au sein du Comité de Jumelage (COJOM)

François-Xavier ZGAINSKI, 1^{er} Adjoint, expose :

Le COJOM est une association paramunicipale dans laquelle la commune doit désigner 3 membres issus du Conseil municipal afin de siéger au conseil d'administration de l'association.

Suite à la démission d'un conseiller municipal, M. Dachis, il est proposé au Conseil municipal de désigner à nouveau les délégués représentant la commune :

Daniel VIOLY
Julien MALBRANQUE
Jérôme MONTI

Après délibération, le Conseil municipal, décide de :

- DESIGNER Messieurs Daniel VIOLY, Julien MALBRANQUE et Jérôme MONTI, nouveaux délégués du Conseil municipal au sein du Comité de Jumelage (COJOM)

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

32-21 : Nouvelle composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales (CCLE)

François-Xavier ZGAINSKI, 1^{er} Adjoint, expose :

Suite à la démission d'un conseiller municipal, M. Dachis, il est proposé au Conseil municipal de désigner à nouveau les membres de la CCLE.

La liste suivante est présentée au Conseil municipal :

Elus de la liste majoritaire	Elus de la liste non-majoritaire
Isabelle CESTONARO	Claude COUDERC
Daniel VIOLY	Fanny CAILLOU
Valérie ANCEL	

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la liste de candidats, élus de la liste majoritaire et élus de la liste non-majoritaire, telle que présentée ci-dessus.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- D'AUTORISER le Maire à transmettre au Préfet la nouvelle liste définie ci-dessus des 5 conseillers municipaux prêts à participer aux travaux de la commission de Contrôle des Listes Electorales

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

33-21 : Adhésion au service de cartographie en ligne

François-Xavier ZGAINSKI, Adjoint, expose :

Le Comité Syndical de Territoire d'Énergie Isère (TE38) a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 et le 28 septembre 2015 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes et EPCI à fiscalité propre adhérents.

Ce service permet à la collectivité qui en bénéficie, sur son territoire, de :

- Visualiser les réseaux relevant des compétences transférées à TE38 : distribution publique d'électricité, gaz, éventuellement éclairage public ;
- Soumettre des demandes d'intervention sur les réseaux d'éclairage public si elle en a transféré la compétence à TE38 ;
- Disposer d'un applicatif foncier permettant de visualiser des données relatives au cadastre ;
- Intégrer des données propres à son territoire (urbanisme, PLU, réseaux d'eau potable, assainissement, pluvial, couches libres...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation, et doivent être fournies dans le format décrit dans l'annexe à la convention.

Une convention entre TE38 et la collectivité formalise le service et en particulier les droits et obligations de chaque signataire :

- Cette convention est conclue pour une durée de six ans renouvelables par tacite reconduction ;
- La collectivité n'est pas responsable des données dont elle n'est pas propriétaire et ne peut s'en attribuer la propriété ;
- La collectivité reconnaît que les données mises en consultation via le SIG et mis à disposition par TE38 ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur réglementaire, et n'exemptent pas la commune de ses obligations en matière de déclaration de projet de travaux (DT) et de déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

La convention relative à l'adhésion au service est présentée au Conseil municipal.

Après délibération, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER le Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne annexée à la présente délibération**
- **DE S'ENGAGER à verser sa contribution à TE38 dès que les avis seront notifiés à la commune, et prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.**

VOTE

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Commission Culture

Bilan du Festival de l'Arbre en Scène : satisfaction des troupes (accueil, organisation) et satisfaction du public (programme varié, spectacles d'arts vivants, qualité des présentations).

Le Festival a drainé un public très diversifié.

300 entrées environ au total sur les 7 représentations.

La Commission tient à remercier le CAVM pour sa mise en lumière notamment des spectacles de danse et toute la technique.

Remerciements à Philippe Mouchet et Stéphane Boyet pour leur investissement.

Edition 2022 : dernier week-end de Novembre du 24 au 27.

- Commission Scolaire

- Plan Ecole : Point sur le projet et le budget. Il faut s'attendre à ce que l'enveloppe prévue soit impactée par la hausse d'environ 10 % des matières premières.

- Groupe de travail sur la restauration collective, sensibilisation pour lutter contre le gaspillage alimentaire, en partenariat avec la CAPV

- Sou des Ecoles : vente de bières et sapins samedi 04/12

- Commission solidarités de la CAPV
 - Musée du Lac de Paladru : ouverture prochaine
- CCAS de La Murette
 - Préparation de la distribution des colis prévue le 12/12
 - Février 2022 : repas festif si le contexte sanitaire le permet
 - Questionnaire sur le besoin d'un accompagnement au numérique diffusé aux aînés
- Commission Environnement
 - FREDON : réunion de restitution sur la lutte contre le moustique tigre le 26/11
 - Démarrage du plan de gestion raisonnée des espaces verts communaux
 - Désignation d'un correspondant Tourisme pour la CAPV (titulaire : Isabelle CESTONARO/ Suppléant : François-Xavier ZGAINSKI)
 - Projet de nichoirs à oiseaux/hôtels à insectes sur le territoire communal
 - Transports urbains : problème de desserte et remontées des habitants sur le manque de bus. A noter : futur appel d'offres de la CAPV pour le transport urbain 2023-2024
 - Transformation de la station d'épuration Aquantis pour favoriser la méthanisation et l'épandage
- Commission Finances
 - Préparation du budget 2022.

Levée de séance à 21h50